

SE2185

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit: SE2185

Autres moyens d'identification

Synonymes: SILICONE II ALUMINUM

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Usage recommandé: Utilisation industrielle

Restrictions d'emploi: Non connu.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Informations sur le fabricant/importateur/distributeur : Momentive Performance Materials - Daytona
703 South Street
New Smyrna Beach FL 32168

Personne à contacter : MomentiveEMEA.productsteward@momentive.com
Téléphone : Informations générales
00800.4321.1000 (Customer Service Centre)

1.4

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : Europe, Israel & All other: +44 (0) 1235239670; Middle East:+44 (0) 1235239671

2. Identification des dangers

Classe de Danger

Dangers pour la Santé

Corrosion ou Irritation de la Peau	Catégorie 2
Blessure ou Irritation Grave des Yeux	Catégorie 1
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1
Toxique pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

Mention de Danger: H315; Provoque une irritation cutanée.
H317; Peut provoquer une allergie cutanée.
H318; Provoque de graves lésions des yeux.
H360; Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de Prudence

SE2185

- Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- Intervention:** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir cette étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
- Stockage:** Garder sous clef.
- Evacuation:** Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	0 %
Toxicité aiguë, dérmale	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	0 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussières ou brouillard	0 %

Autres dangers ne donnant pas lieu à classement selon le SGH: Aucun(e).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Teneur en pourcentage (%)*
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	64742-46-7	8.245%
hexaméthyldisilazane	999-97-3	2.6459%
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)	7429-90-5	0.6%
White mineral oil, petroleum	8042-47-5	0.6%
bisacétylacétonate de dibutyle-étain	22673-19-4	0.2134%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SE2185

4. Premiers secours

Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau.
Inhalation:	En cas d'inhalation, transporter la victime a l'air frais; si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de preference la reanimation bouche a bouche. Si la victime respire difficilement, donner de l'oxygene. Appeler un medecin.
Contact avec la Peau:	Pour nettoyer la peau, enlever toute trace de produit avec un chiffon sec ou des essuie-tout, puis laver a l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Contact oculaire:	en cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et aller chercher une aide médicale.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucune information disponible.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Aucune information disponible.
--------------------	--------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucune information disponible.

Moyens d'extinction appropriés (et inappropriés)

Moyens d'extinction appropriés: Tous les agents extincteurs sont recommandés.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune information disponible.

Dangers spécifiques dus au produit chimique: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Les pompiers doivent utiliser un appareil respiratoire autonome, a pression positive, homologue par le NIOSH/MSHA et muni d'une masque complet et ils doivent porter un vetement protecteur complet.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

SE2185

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: éviter le contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Enlever ses lentilles cornéennes avant de manipuler le produit. Retirer les lentilles de contact avant d'utiliser du mastic. Ne pas manipuler les verres jusqu'à ce que toute étanchéité a été nettoyée au doigt et des mains. Le mastic résiduel peut demeurer sur les doigts pendant plusieurs jours et le transférer aux lentilles, ce qui entraîne une irritation des yeux.

Le produit dégage du méthanol lors de l'application ou de la vulcanisation. (méthanol TLV = 200 ppm). Le produit dégage de l'ammoniac au cours de l'application ou de la vulcanisation.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Nettoyer, gratter, ou absorber avec un produit inerte et déposer dans un contenant avant de jeter aux rebut. Nettoyer les passages pour piétons avec un détergent pour réduire les risques de chute. Porter l'équipement de sécurité recommandé (voir la section équipement de protection).

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: La sensibilité aux décharges d'électricité statique est improbable.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

Conditions de stockage: Aucune information disponible.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m ³	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	1 mg/m ³	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	5 mg/m ³	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	10 mg/m ³	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	8 HR ACL	5 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m ³	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

SE2185			
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS	TWA	400 ppm 1,590 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - poudre pyrophorique - en Al	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Poussières.	TWA	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Respirable.	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - poudre pyrophorique - en Al	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Poussières. - en Al	8 HR ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - poudre pyrophorique - en Al	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Poussières. - en Al	15 MIN ACL	20 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE)	TWA	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Fumées de soudage. - en Al	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - en Al	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) - Fraction alvéolaire.	TWA	1 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
White mineral oil, petroleum - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)

SE2185

White mineral oil, petroleum - Brouillard	TWA	1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
White mineral oil, petroleum - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
White mineral oil, petroleum - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	STEL	10 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
White mineral oil, petroleum	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
White mineral oil, petroleum - Brouillard	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	10 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
White mineral oil, petroleum - Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	STEL	0.2 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	STEL	0.2 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
	TWA	0.1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (05 2013)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
	STEL	0.2 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2015)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	8 HR ACL	0.1 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	0.2 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	TWA	0.1 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
	STEL	0.2 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (11 2011)
bisacéthylacétate de dibutyle-étain - en Sn	STEL	0.2 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)
	TWA	0.1 mg/m3	États-Unis. Valeurs de seuil d'exposition de l'ACGIH (03 2015)

SE2185

Valeurs Limites Biologiques

Identité Chimique	Valeurs Limites d'Exposition	Source
MÉTHANOL (Méthanol: Moment de prélèvement: En fin de poste.)	15 mg/l (Urine)	ACGIH BEI (03 2015)

Contrôles Techniques Appropriés

Des rince-oeils et des douches d'urgence doivent être disponibles à proximité pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:

La ventilation et d'autres moyens techniques seront utilisés de préférence pour contrôler l'exposition. Il pourrait être nécessaire d'utiliser un dispositif de protection respiratoire dans des situations inhabituelles ou des situations d'urgence.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à écrans latéraux

**Protection de la Peau
 Protection des Mains:**

Gants de tissu.

Protection de la peau:

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection Respiratoire:

En cas d'exposition supérieure aux limites permises ou d'irritation des voies respiratoires, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH/MSHA. Dans des situations exceptionnelles ou des situations d'urgence, il peut être nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Les appareils de protection respiratoire doivent être fournis conformément à la réglementation de l'OSHA (voir 29 CFR 1910.134).

Mesures d'hygiène:

Aucune information disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État:	solide
Forme:	Pâte
Couleur:	Aluminium.
Odeur:	Ammoniac.
Seuil de perception de l'odeur:	Aucune information disponible.
pH:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point d'éclair:	> 93.3 °C (estimé)
Taux d'évaporation:	< 1
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune information disponible.

SE2185

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'inflammabilité - inférieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure (%) :	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	non applicable
Densité de vapeur:	Aucune information disponible.
Densité:	env. 1.048 g/cm ³
Densité relative:	env. 1.05
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	PARTIAL AU TOLUENE
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité, dynamique:	Aucune information disponible.
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Aucune information disponible.
Stabilité Chimique:	Aucune information disponible.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à Éviter:	Seulement si le produit n'est pas vulcanise. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités d'ammoniac.
Matières Incompatibles:	Aucuns connus.
Produits de Décomposition Dangereux:	Dioxyde de carbone Ammoniac. Dioxyde de silicium.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion:	Aucune information disponible.
Inhalation:	Aucune information disponible.
Contact avec la Peau:	Aucune information disponible.
Contact oculaire:	Aucune information disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Ingestion:	Aucune information disponible.
-------------------	--------------------------------

SE2185

Inhalation: Aucune information disponible.

Contact avec la Peau: Aucune information disponible.

Contact oculaire: Aucune information disponible.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: ETAmél : 21,904.54 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: ETAmél: 11,338.3 mg/kg

Inhalation

Produit: ETAmél: 415.74 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: Le contact prolongé peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Aucune information disponible.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: non applicable

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Cancérogènes selon l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

SE2185

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucune information disponible.

In vivo
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Aucune information disponible.

Autres effets: Contient compounds de dibutylétain- Peut altérer la fertilité. Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Autres effets de la surexposition: Ce produit contient des Methylpolysiloxanes qui peuvent produire du Formaldehyde a environ 300°F (150°C) et plus dans des atmospheres contenant de l'oxygene. Le Formaldehyde sensibilise la peau et les voies respiratoires, irrite les yeux et la gorge, constitue une substance tres toxique et presente un risque de cancer. Une fiche technique sante-securite sur le Formaldehyde est disponible aupres de Momentive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques
Produit: Aucune information disponible.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

SE2185

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit: Aucune information disponible.

Potentiel de Bioaccumulation

Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit: Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit: Aucune information disponible.

Mobilité dans le Sol: Aucune information disponible.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE),

HYDROTRAITÉS

hexaméthylsilazane Aucune information disponible.

ALUMINIUM EN POUDRE (PYROPHORIQUE) Aucune information disponible.

White mineral oil, petroleum Aucune information disponible.

bisacétylacétonate de dibutyle-étain Aucune information disponible.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination: Elimner en respectant les reglements existants

Emballages Contaminés: Aucune information disponible.

14. Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé.

IMDG

Non réglementé.

SE2185

IATA

Non réglementé.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses.

15. Informations réglementaires

Réglementations fédérales du Canada

Liste des substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

Identité Chimique

ALUMINIUM EN
POUDRE
(PYROPHORIQUE)
Octaméthyl-
cyclotétrasiloxane

Liste des substances d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	DISTILLATS MOYENS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS mineral oil, petroleum MÉTHANOL
----------	--

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	Non réglementé
------	----------------

Gaz à effet de serre

Non réglementé

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI	Non réglementé
CA CDSII	Non réglementé
CA CDSIII	Non réglementé
CA CDSIV	Non réglementé
CA CDSV	Non réglementé
CA CDSVII	Non réglementé
CA CDSVIII	Non réglementé

Réglementations de contrôle des précurseurs

Non réglementé

SE2185

Statut aux inventaires:

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Liste des substances existantes UE:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
China Inventory of Existing Chemical Substances:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Canada DSL Inventory:	oui (classement positif)	Remarques: Aucun(e).
Canada NDSL Inventory:	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).
Liste TSCA:	oui (classement positif)	Remarques: Dans l'inventaire TSCA
Taiwan. Taiwan inventory (CSNN):	n (liste négative)	Remarques: Aucun(e).

16. Autres informations, y compris la date de préparation ou la dernière révision
--

Date de Publication:	03/29/2017
Date de Révision:	Aucune information disponible.
Version n°:	1.3
Autres Informations:	Aucune information disponible.

SE2185

Avis de non-responsabilité:

Avis au lecteur

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, *, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.